



Le Made in France est-il plus éco-responsable ?

Entreprises \Pratiques commerciales \Produits
Publie le 21-05-2013



Aujourd'hui, l'appel au « made in France » vise surtout à défendre les entreprises et l'emploi en France. Mais au delà du patriotisme économique, acheter français peut-il s'apparenter à une consommation éco-responsable ?

Le « made in France » n'est pas seulement un argument de vente c'est aussi un argument de politique responsable comme en témoigne la lettre publique envoyée à Arnaud Montebourg par Coca Cola en mars 2013 « *Le made in France a toujours été au centre de notre stratégie grâce à l'engagement et au savoir faire unique de nos 2800 salariés français* » Et Coca Cola d'ajouter « *profondément convaincus de l'intérêt de l'opportunité mais aussi de la responsabilité sociétale qu'implique le fait de produire en France nous souhaitons participer encore plus activement à la promotion de l'attractivité du territoire français auprès des entreprises étrangères* » Cette opération séduction de Coca-Cola auprès du ministre ne doit rien au hasard Au delà de la défense de l'emploi acheter français est de plus en plus fréquemment associé à un achat responsable remarque Gerard Bruneau vice président de l'ObsAR (Observatoire des achats responsables) « *Chez les acheteurs en entreprise il y a une montée en puissance indéniable des thématiques de l'achat français et de l'achat local en lien avec la Responsabilité sociale d'entreprise (RSE)* » note celui qui fut chargé de mission interministériel sur les achats publics responsables entre 2007 et 2011 Mais attention « *on peut tout à fait acheter responsable sans acheter français et à l'inverse on peut acheter français auprès d'une entreprise irresponsable !* » tempère Gerard Bruneau qui cite la société française Spanghero Alors qu'en est-il vraiment au delà de la fibre patriote et des amalgames entre achat français et produit de qualité ?

Mieux disant social : en partie vrai

Une chose semble sûre produire en France apporte une présomption d'achat responsable sur le volet social « Au niveau des droits sociaux on peut considérer que la France est dans le groupe des pays de tête même si il n'est pas le leader européen » analyse Farid Baddache directeur pour l'Europe le Moyen-Orient et l'Afrique de BSR un réseau de conseil en responsabilité d'entreprise Même son de cloche chez Jacques Huybrecht président d'Entrepreneurs d'avenir et co auteur d'un appel pour un « made in France d'avenir » ([lire l'article](#)) « *En France on a des standards sociaux plus élevés et donc une présomption de valeur ajoutée sociale* » Encore faut-il préciser vis à vis de quels pays « *C'est surtout vrai en dehors de l'Europe, mais si on veut se comparer aux grands pays d'Europe c'est beaucoup moins évident* » tempère Jacques Huybrecht

Environnement le transport n'est pas tout

Qu'en est-il sur l'aspect écologique ? Au niveau du droit, la aussi la France est certainement plus « responsable » que beaucoup de pays d'Asie mais il n'y a pas de quoi pavaiser par rapport à nos voisins européens notre cadre environnemental serait globalement « *tire par les directives européennes* » estime Farid Baddache pour qui la France serait un « *élève moyen* » en Europe Produire en France permet tout de même d'économiser des émissions carbone liées au transport, arguent les défenseurs du « made in France » Sauf qu'une analyse plus fine montre que le moindre impact carbone n'est jamais garanti par la simple proximité En effet le transport n'est pas toujours prédominant pour les émissions CO2 ainsi de la rose produite au Kenya et importée en avion qui aurait, d'après une célèbre étude de l'université anglaise de Cranfield un bilan carbone au moins six fois meilleur que son homologue cultivée sous serre en Hollande Autre exemple cite par l'Ademe (1) des fraises « *produites localement sous serres chauffées pourront être plus génératrices d'émissions de GES que si elles sont produites en plein air plus au sud* » et importées par des modes de transport efficaces » Et l'Ademe d'en conclure que chercher des produits de saison est une « *piste de progrès plus intéressante pour lutter contre le changement climatique* » que la proximité de production

Pour savoir si le « made in France » entraîne une performance écologique il faut en fait raisonner en impact global (eau, pollution CO2 biodiversité) par produit souligne Jacques Huybrecht Ce qui induit une difficulté de taille le manque d'informations fournies par les entreprises et la traçabilité des chaînes d'approvisionnement devenues très complexes Face à ces difficultés la labellisation « *origine France garantie* » est un début de solution (voir notre [guide de l'achat responsable](#))

(1) extrait de la note « *Compte rendu publique et achat thématique* » Ademe et Réseau Aquitain Achats publics responsables juillet 2012

ACHATS PUBLICS LA CI MADE IN FRANCE EST INTERDITE

Le Code des marchés publics permet aux collectivités d'inclure un critère sur les circuits courts qui permet indirectement de favoriser des fournisseurs locaux Pour les autres secteurs les acheteurs peuvent s'appuyer sur la norme de responsabilité sociale ISO 26 000 qui précise qu'« *un acheteur responsable doit mettre en oeuvre une évaluation systématique de l'offre des fournisseurs locaux et un dispositif favorisant leur accès aux marchés* » Même si il y a la une « contradiction majeure » selon Gerard Bruneau de l'ObsAR avec le principe libéral de concurrence libre et non faussée le recours aux fournisseurs locaux est légitime par la normalisation ISO